



DISTRICT OF COLUMBIA
OFFICE OF THE STATE SUPERINTENDENT OF

EDUCATION

**AVIS DE PLAINTE SUIVANT LES VOIES ADMINISTRATIVES RÉGULIÈRES
Partie B de la loi IDEA (de 3 à 22 ans)**

Le présent formulaire sert à déposer un avis de plainte de procédure officielle à la Local Educational Agency (LEA, Agence pédagogique locale) et/ou à la State Educational Agency (SEA, Agence pédagogique nationale) et/ou aux parents en ce qui concerne les sujets relatifs à l'identification, l'évaluation ou l'orientation scolaire d'un enfant handicapé ou l'accès à un enseignement public gratuit adapté à cet enfant âgé entre 3 et 22 ans. **Une partie peut obtenir une audience suivant les voies régulières si elle ou l'avocat la représentant dépose un avis de plainte suivant les voies régulières et répondant aux exigences de la loi pour l'éducation des personnes handicapées (IDEA).** Voir l'article 34 CFR, Partie 300 (Partie B de la loi IDEA).

Les parents qui portent plainte doivent fournir un avis de plainte administrative complet et officiel à la Local Educational Agency (LEA) et/ou à la State Educational Agency (SEA) ainsi qu'à la personne contre qui la plainte est déposée. Le Bureau du surintendant d'État à l'Éducation (OSSE) représente le SEA pour le District de Columbia.

Si la plainte est déposée contre une école publique classique, une école privée, un centre de traitement résidentiel ou une école privée sous contrat pour lesquels les écoles publiques du District de Columbia (DCPS) représentent la LEA, l'avis aux DCPS doit leur être fourni par télécopie au (202) 442-5115 et une copie doit être envoyée au Office of Dispute Resolution (ODR), 810 First Street, NE, 2nd Floor, Washington DC 20002 soit par courrier postal avec remise en mains propres, soit par télécopie au (202) 478-2956.

Si une plainte est déposée contre une école privée sous contrat et que cette dernière représente sa propre LEA, la plainte officielle doit être remise au principal ou au proviseur de ladite école privée sous contrat accompagnée d'une copie de l'ODR. Il est impératif de contacter directement l'école privée sous contrat pour connaître la procédure pour transmettre une plainte à ladite école.

Si la plainte est déposée contre le Département de services de réadaptation des jeunes (DYRS), la plainte officielle doit être transmise à James Brooks, Expert pédagogique, Office of Education, DYRS, par courriel à l'adresse JamesS.Brooks@dc.gov ou par fax au (202) 299-3622 avec une copie de l'ODR.

Si la plainte est déposée contre l'OSSE, la plainte officielle de la procédure doit être transmise au Bureau du Conseil Général de l'OSSE par fax au (202) 299-2134 (pour plus d'informations, appelez l'OSSE au (202) 724-7756) accompagnée d'une copie de l'ODR.

Une copie de la plainte doit être transmise au Office of Dispute Resolution (ODR) le même jour que le jour où la plainte est transmise à la LEA, à la SEA et/ou au parent contre lequel la plainte a été déposée. Tout retard dans la transmission à l'ODR de la copie de la plainte le même jour peut conduire à un retard d'attribution de l'affaire à un conseiller-auditeur. La plainte officielle doit décrire une violation présumée qui a eu lieu au plus deux (2) ans avant la date à laquelle le parent, le système scolaire et/ou l'OSSE a appris ou auraient dû prendre connaissance de l'action présumée qui est la base de la plainte.

Sauf accord de l'autre partie, la partie demandant l'audience officielle ne sera pas autorisée à signaler des problèmes, lors de l'audience, qui n'auront pas été mentionnés dans l'avis de plainte administrative par les voies régulières. Par conséquent, veuillez fournir les informations demandées avec beaucoup de minutie.

ASSISTANCE JURIDIQUE :

Une liste d'aides juridiques gratuites est disponible au www.osse.dc.gov >Programs > Office of Dispute Resolution > For Parents and Students > Free Legal Services. Une version papier de la liste est également disponible en contactant l'ODR au (202) 698-3819.

A. RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTUDIANT

Nom de l'étudiant : _____ Date de naissance : _____

Sexe de l'étudiant (facultatif) : _____ Race (facultatif) : _____

Adresse de l'étudiant (si l'étudiant est sans-abri, merci de fournir les coordonnées disponibles) : Service (1-8) : _____

École à domicile : _____ Établissement fréquenté : _____

Parent(s)/Tuteur(s) de l'étudiant : _____

B. PERSONNE PORTANT PLAINTÉ/FAISANT DES RÉCLAMATIONS POUR UNE AUDIENCE OFFICIELLE

Nom : _____ Téléphone (domicile) : _____

Adresse : _____

Courriel : _____ Fax : _____

Relation vis-à-vis de l'étudiant(e) :

- Parent Étudiant Adulte (âge entre 18 et 22 ans)
- Tuteur légal Agence pédagogique locale (LEA)
- Parent de substitution

C. INFORMATIONS RELATIVES AU REPRÉSENTANT JURIDIQUE OU PROCUREUR (le cas échéant) :

Nom/Entreprise : _____

Adresse : _____

Téléphone (professionnel) : _____ Courriel : _____ Fax : _____

D. INFORMATIONS RELATIVES AUX PLAINTES (cocher les réponses qui s'appliquent.):

Plainte formulée contre (cocher les réponses qui s'appliquent) :

- École(s) publique(s) du District de Columbia (nom) : _____
- Centre de traitement résidentiel (nom) : _____
- École privée sous contrat avec l'État (lorsqu'elle représente sa propre LEA) (nom) : _____
- École privée sous contrat avec l'État (lorsque le DCPS est sa LEA) (nom) : _____
- DYRS
- École(s) privée(s) (nom) : _____
- Bureau du Surintendant d'État à l'Éducation (OSSE)
- Parent

Médiation

Suivant la loi IDEA, chaque fois qu'une partie demande une audience officielle, des services de médiation doivent être offerts sans frais au parent. Les deux parties peuvent demander un accord à l'amiable comme alternative à la réunion de résolution. La médiation est également disponible avant une audience officielle mais elle ne peut être utilisée pour refuser ou retarder le droit d'un parent à une plainte officielle. (Cocher toutes les réponses qui s'appliquent) :

- Je sollicite des services de médiation comme alternative à la réunion de résolution.
- Je ne souhaite pas faire appel à un médiateur en ce moment.

Réunion de résolution

Avant que ne se présente une occasion pour une audience officielle impartiale, la LEA doit tenir une réunion (appelée « Réunion de résolution ») avec le(s) parent(s) à moins que celui-ci (eux-ci) et la LEA ne conviennent par écrit de renoncer à cette réunion. Si la plainte est déposée contre le système scolaire, vous serez contacté(e) par un représentant du système scolaire pour planifier la réunion avec le système scolaire. Si la plainte est déposée contre l'OSSE, aucune réunion de résolution n'est nécessaire.

Je comprends qu'il est de mon droit d'assister à une réunion de résolution pour résoudre cette plainte. Je comprends également que je peux volontairement renoncer à ce droit si je le veux. (Remarque : Toutes les parties doivent convenir de renoncer à la réunion de résolution pour que celle-ci n'ait pas lieu).

En tant que parent (cocher une case)

- Je ne souhaite pas renoncer à la réunion de résolution.
 - **Le procureur/représentant légal assistera-t-il à la réunion de résolution ?** Oui Non
 - **Aimeriez-vous faire appel à un facilitateur pour assister la réunion de résolution ?** Oui Non

(La facilitation est un processus volontaire qui permet de rassembler des personnes afin de répondre aux besoins éducatifs de l'étudiant. Un facilitateur est un individu neutre qui aide les participants à communiquer les uns avec les autres afin que chacun ait l'occasion d'exprimer ses préoccupations et de proposer des solutions

- Je souhaite renoncer à la réunion de résolution et maintenir ouverte la période de résolution de 30 jours.
- Je souhaite renoncer à la réunion de résolution, mettre fin à la période de résolution de 30 jours et passer directement à une audience officielle.
- Non applicable (LEA remplit la plainte officielle).**
- Non applicable (plainte déposée par le parent contre le Bureau du Surintendant d'État à l'Éducation (OSSE)).**

Demande d'audience accélérée

Toutes les demandes d'audiences officielles accélérées doivent être faites par écrit, dans une requête séparée ou une demande qui accompagne la plainte, et doivent indiquer la raison pour laquelle le statut accéléré devrait être accordé.

Je sollicite le type d'audience accélérée suivant :

- Les questions** relatives à la discipline sont mentionnées dans la plainte et une audience accélérée doit avoir lieu. Voir l'article 34 CFR 300.532(a).

- Les questions** ne concernant pas la discipline sont mentionnées dans la plainte qui impacte la santé physique ou émotionnelle ou la sécurité de l'étudiant ou des autres, ou il existe une autre raison valable à l'accélération de l'audience. Remarque : Le conseiller-auditeur déterminera si l'audience sera accélérée en fonction des raisons évoquées dans la requête connexe. Voir les Procédures opérationnelles standard du Bureau en charge de l'audience de l'étudiant 1008.B.

E. FAITS ET RAISONS DE LA PLAINTÉ :

En vous référant à la loi pour l'éducation des personnes handicapées (IDEA), merci de répondre aux questions suivantes. Merci de fournir un rapport détaillé contenant tous les faits appuyant vos allégations. Merci de faire preuve de minutie en fournissant les informations demandées. **(Si vous avez besoin de plus d'espace, des pages supplémentaires ont été ajoutées à la fin du document).**

1. Quelle est la nature du problème et plus précisément les faits relatifs au problème qui devront être abordés à une réunion de résolution, une conférence de médiation et/ou une audience officielle formelle ?

2. Dans la mesure de vos connaissances à ce moment, comment ce problème peut-il être résolu ?

3. Questions soulevées : (Merci d'être précis. Toute question non identifiée dans cette plainte ne pourra être posée lors de l'audience officiel sauf en cas d'accord de l'autre partie).

F. ARRANGEMENTS POUR L'AUDIENCE :

Estimation du temps nécessaire pour l'audience (heures/jours) : _____

Besoins spéciaux nécessaires (cocher toutes les réponses qui s'appliquent) :

Interprète (langue) : _____

Prestations d'invalidité (décrire) : _____

Autre (décrire) : _____

G. AFFIRMATIONS :

Renonciation aux garanties procédurales (facultatif) :

Moi, (parent/tuteur), renonce à recevoir une copie des garanties procédurales en ce moment. Je comprends que la renonciation à ce droit est facultative et n'est en rien une exigence pour déposer cette plainte.

Moi, (parent/tuteur), aimerais recevoir une copie de la décision du conseiller-auditeur par :

Courriel (fournir l'adresse de courriel) _____

Lettre recommandée avec accusé de réception

Signature et confirmation du parent, du procureur ou de l'Agence pédagogique locale : Je, soussigné, confirme que les informations fournies dans le présent formulaire sont vraies et correctes :

Signature du parent/tuteur ou de l'étudiant adulte

Date

Signature du procureur/représentant juridique (inutile si la partie réclamante n'est pas représentée par un procureur/avocat)

Date

Signature du représentant de l'Agence pédagogique locale (LEA)
(si l'audience est requise par une LEA)

Date

Transmettre cet avis de plainte par courrier postal ou électronique, par fax ou en main propre à :

Office of the State Superintendent of Education
Office of Dispute Resolution
810 First Street, NE, 2nd Floor, Washington, DC 20002
Fax : (202) 478-2956
Courriel : Hearing.Office@dc.gov

